



Mairie de Combs-la-Ville  
Esplanade Charles de Gaulle  
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex  
Tel. : 01 64 13.16.00  
Fax : 01 60.18.06.15

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 077-217701226-20240926-2024\_459A-AR



## ARRETE n° 2024 / 459 - A

### AUTORISATION PRÉALABLE D'INSTALLATION D'ENSEIGNES ACCORDÉE A BIG'NES

LE MAIRE,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L581-1 à L581-45 et R. 581-58 à R. 581-65,

VU La demande d'autorisation préalable de Monsieur MARJANI Oriss, enregistrée sous le n° 077-122-24-0013, reçue en mairie le 19 septembre 2024 concernant l'installation d'enseignes sur l'établissement BIG'NES situé 80 bis rue Sommeville à Combs-la-Ville,

VU la délibération n°7 du Conseil Municipal du 27 janvier 2020 portant approbation du Règlement Local de Publicité de la commune,

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** L'installation d'enseignes sur l'établissement BIG'NES situé 80 bis rue Sommeville à Combs-la-Ville, objet de la demande susvisée, est autorisée.

**ARTICLE 2 :** Les objets constituant les enseignes doivent être maintenus en bon état. En cas de modification ou d'ajout d'enseigne, une nouvelle demande devra être présentée en mairie.

**ARTICLE 3 :** Les enseignes lumineuses et éclairages doivent être éteints entre 23h et 7h.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :  
- Monsieur le Préfet,  
- M. le Chef de service de la Police Municipale  
- L'intéressé

**ARTICLE 5 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

**ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le

*26 septembre 2024*

**Le Maire,  
Guy GEOFFROY**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Guy GEOFFROY", is written over a vertical line that serves as a signature line.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 077-217701226-20240926-2024\_459A-AR

